Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2763

28.10.2024

DÉCISION (PESC) 2024/2763 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 22 octobre 2024

concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) et abrogeant la décision (PESC) 2024/2038 (EUNAVFOR ASPIDES/4/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2024/583 du Conseil du 8 février 2024 relative à une opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) ([1]), et notamment son article 4, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 8 février 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/583, qui a créé une opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES).

(2) En vertu de l'article 4, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2024/583, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES.

(3) Le 17 juillet 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/2038 ([2]), portant nomination du contre-amiral Massimo BONU en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES à partir du 8 août 2024.

(4) Le 16 octobre 2024, les autorités militaires grecques ont proposé la nomination du contre-amiral Konstantinos PITYKAKIS pour succéder au contre-amiral Massimo BONU en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES à partir du 1er novembre 2024 (ci-après dénommée la «proposition de nomination»).

(5) Le 16 octobre 2024, le commandant de l'opération EUNAVFOR ASPIDES de l'Union européenne a appuyé la proposition de nomination.

(6) Le 17 octobre 2024, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé la nomination proposée.

(7) Il y a lieu de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Konstantinos PITYKAKIS en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES.

(8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/2038,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Konstantinos PITYKAKIS est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) à partir du 1er novembre 2024.

Article 2

La décision (PESC) 2024/2038 est abrogée.

([1]) JO L, 2024/583, 12.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/583/oj.

([2]) Décision (PESC) 2024/2038 du Comité politique et de sécurité du 17 juillet 2024 concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) et abrogeant la décision (PESC) 2024/1686 (EUNAVFOR ASPIDES/3/2024) (JO L, 2024/2038, 29.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2038/oj).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1er novembre 2024.

Fait à Bruxelles, le 22 octobre 2024.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK